



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE PORTANT RESERVATION DE STATIONNEMENT

Face au n° 9 rue Saint Vincent

Le 18 mars 2024 et 19 mars 2024

N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2024-065

Le Maire,

VU la demande en date du 11 mars 2024 par laquelle l'entreprise GAMBAS – 26, rue Louis Pasteur – 78440 GARGENVILLE pour le compte de Madame SCHMIDT Claudine demeurant au n° 6 rue Saint Vincent à Maule

Demandant la réservation des 4 places de stationnement matérialisées en zone bleue vis-à-vis du 09 rue Saint Vincent permettant le démontage d'un échafaudage sur pied au n° 6 en toute sécurité.

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de voirie du 21/10/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

A R R E T E

ARTICLE 1 : AUTORISATION

Le demandeur est autorisé, les 18 et 19 mars 2024 à réserver le stationnement à l'entreprise CAMBAS pendant toute la durée du démontage de l'échafaudage sur quatre places de stationnement matérialisées en zone bleue face au n° 9 de la rue Saint-Vincent.

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée.

La sécurité et le libre passage des piétons seront toujours assurés. Le demandeur devra signaler toute occupation de la voie publique par des panneaux réglementaires.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toutes natures qui pourraient résulter de l'occupation du domaine public.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 14 mars 2024



Olivier LEPRÊTRE
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Maire-adjoint.